

COMMUNE DE WEMMEL

Conseil communal Jeudi 17 décembre 2020

Décisions

Date de la publication sur le site Internet : 22/12/2020

Application des articles 285 et 287 du décret sur l'administration locale

Présents : **Veerle Haemers**, président ; **Walter Vansteenkiste**, bourgmestre ; **Monique Van der Straeten**, **Christian Andries**, **Roger Mertens**, **Raf De Visscher**, **Vincent Jonckheere**, échevins ; **Didier Noltincx**, **Wies Herpol**, **Steve Goeman**, **Monique Froment**, **Sven Frankard**, **Erwin Ollivier**, **Dirk Vandervelden**, **Mireille Van Acker**, **Arlette De Ridder**, **Said Kheddoumi**, **Laura Deneve**, **Marc Installé**, **Gil Vandevoorde**, **Driss Fadoul**, **Céline Mombeek**, **Houda Khamal Arbit**, **Carol Delers**, **Glenn Vincent**, conseillers ; **Audrey Monsieur**, directeur général ;

La séance du Conseil communal est déclarée ouverte par le président à 20h00.

Un point est ajouté en urgence :

- COVID-19 : interdiction de rassemblement : confirmation de l'ordonnance de police décrétée par l'arrêté du Bourgmestre du 14/12/2020

Cet ajout est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Marc Installé). Ce point est ajouté à l'ordre du jour et sera traité en tant que point 20.

SEANCE PUBLIQUE

1. Procès-verbal du Conseil Communal du 19/11/2020. Ce point est approuvé par 22 voix pour, 1 voix contre (Marc Installé) et 2 abstentions (Didier Noltincx et Said Kheddoumi).
2. Adaptation n° 2 du plan pluriannuel 2020-2025. Le Conseil communal approuve sa partie de l'adaptation n° 2 du plan pluriannuel par 20 voix pour et 5 abstentions (Roger Mertens, Didier Noltincx, Said Kheddoumi, Marc Installé et Driss Fadoul). L'adaptation n° 2 du plan pluriannuel est approuvée dans son intégralité par 19 voix pour et 6 abstentions (Roger Mertens, Didier Noltincx, Said Kheddoumi, Marc Installé, Driss Fadoul et Houda Khamal Arbit).
3. Règles d'évaluation commune et CPAS. Ce point est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Said Kheddoumi).
4. Taux d'assainissement communal 2021. Un amendement est proposé séance tenante par Didier Noltincx, à savoir ramener à 10 % la majoration du taux d'assainissement communal d'environ 17 %. Cet amendement est rejeté par 7 voix pour, 16 voix contre (Veerle Haemers, Walter Vansteenkiste, Monique Van der Straeten, Christian Andries, Raf De Visscher, Vincent Jonckheere, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Sven Frankard, Erwin Ollivier, Dirk Vandervelden, Arlette De Ridder, Céline Mombeek, Carol Delers et Glenn Vincent) et 2 abstentions (Gil Vandevoorde et Mireille Van Acker).

Le point est approuvé par 19 voix pour, 4 voix contre (Said Kheddoumi, Marc Installé, Driss Fadoul et Houda Khamal Arbit) et 2 abstentions (Roger Mertens et Didier Noltincx).

5. Adaptation de l'ordonnance de police concernant la collecte des déchets ménagers.
Un amendement est proposé séance tenante par Didier Noltincx, à savoir porter aux articles 12 et 21 le poids maximum des sacs de déchets LFJ et de déchets résiduels à 15 kg au lieu de 12 kg.
Cet amendement est rejeté par 7 voix pour, 16 voix contre (Veerle Haemers, Walter Vansteenkiste, Monique Van der Straeten, Christian Andries, Raf De Visscher, Vincent Jonckheere, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Sven Frankard, Erwin Ollivier, Dirk Vandervelden, Arlette De Ridder, Laura Deneve, Céline Mombeek et Carol Delers) et 2 abstentions (Glenn Vincent et Gil Vandevoorde).
Un autre amendement est proposé séance tenante par le Collège, à savoir compléter comme suit l'article 41 : 'Une période transitoire est prévue jusqu'au 30/06/2021.'. Cet amendement est approuvé par 21 voix pour, 1 voix contre (Houda Khamal Arbit) et 3 abstentions (Didier Noltincx, Marc Installé et Driss Fadoul).
Le point est approuvé par 19 voix pour, 3 voix contre (Said Kheddoumi, Marc Installé et Houda Khamal Arbit) et 3 abstentions (Roger Mertens, Didier Noltincx et Driss Fadoul).
6. Règlement d'ordre intérieur de la Commission communale de l'urbanisme. Ce point est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Mireille Van Acker).
7. Attestation de conformité limitée dans le temps. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
8. Ordonnance de police concernant le stationnement en zone bleue. Ce point est approuvé par 20 voix pour, 2 voix contre (Didier Noltincx et Said Kheddoumi) et 3 abstentions (Monique Froment, Marc Installé et Driss Fadoul).
9. Ordonnance de police particulière concernant l'arrêt et le stationnement et pour les infractions concernant les panneaux de signalisations C3 et F103, relevées par un dispositif automatique : ajustement des amendes. Ce point est approuvé par 21 voix pour et 4 abstentions (Didier Noltincx, Said Kheddoumi, Driss Fadoul et Houda Khamal Arbit).
10. Accord Haviland SAC 1 – zone bleue. Un amendement est proposé séance tenante par Didier Noltincx, à savoir ramener à l'article 6, §1^{er} les frais de dossier forfaitaires de 18 € à 9 €. Cet amendement est rejeté par 7 voix pour et 18 voix contre (Veerle Haemers, Walter Vansteenkiste, Monique Van der Straeten, Christian Andries, Raf De Visscher, Vincent Jonckheere, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Sven Frankard, Erwin Ollivier, Dirk Vandervelden, Mireille Van Acker, Arlette De Ridder, Laura Deneve, Gil Vandevoorde, Céline Mombeek et Glenn Vincent).
Le point est approuvé par 19 voix pour, 3 voix contre (Said Kheddoumi, Marc Installé et Houda Khamal Arbit) et 3 abstentions (Roger Mertens, Didier Noltincx et Driss Fadoul).
11. Accord Haviland SAC 1-2-3. Un amendement est proposé séance tenante par Didier Noltincx, à savoir ramener à l'article 6, §1^{er} les frais de dossier forfaitaires de 54 € à 27 €. Cet amendement est rejeté par 7 voix pour et 18 voix contre (Veerle Haemers, Walter Vansteenkiste, Monique Van der Straeten, Christian Andries, Raf De Visscher, Vincent Jonckheere, Wies Herpol, Steve Goeman, Monique Froment, Sven Frankard, Erwin Ollivier, Dirk Vandervelden, Mireille Van Acker, Arlette De Ridder, Laura Deneve, Gil Vandevoorde, Céline Mombeek et Glenn Vincent).
Le point est approuvé par 18 voix pour, 6 voix contre (Didier Noltincx, Said Kheddoumi, Marc Installé, Driss Fadoul, Houda Khamal Arbit et Carol Delers) et 1 abstention (Roger Mertens).
12. Accord Haviland SAC 4. Un amendement est proposé séance tenante par Didier Noltincx, à savoir ramener à l'article 6, §1^{er} les frais de dossier forfaitaires de 27 € à 13 €. Cet amendement est rejeté par 7 voix pour et 18 voix contre (Veerle Haemers, Walter Vansteenkiste, Monique Van der Straeten, Christian Andries, Raf De Visscher, Vincent Jonckheere, Wies Herpol, Steve

Goeman, Monique Froment, Sven Frankard, Erwin Ollivier, Dirk Vandervelden, Mireille Van Acker, Arlette De Ridder, Laura Deneve, Gil Vandevoorde, Céline Mombeek et Glenn Vincent). Le point est approuvé par 18 voix pour, 6 voix contre (Didier Noltincx, Said Kheddoumi, Marc Installé, Driss Fadoul, Houda Khamal Arbit et Carol Delers) et 1 abstention (Roger Mertens).

13. Accord-cadre TIC-monitoring. Ce point est approuvé par 22 voix pour et 3 abstentions (Didier Noltincx, Marc Installé et Houda Khamal Arbit).
14. Accord-cadre Connectivité. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
15. Accord-cadre Unified Endpoint Management (UEM). Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
16. Convention opérations touristiques. Ce point est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Marc Installé).
17. Accord pour la reprise d'éléments de jeux. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
18. Assurance accidents du travail 2021 – mode de passation. Ce point est approuvé à l'unanimité des voix.
19. COVID-19 : ordonnance de police du marché dominical. Ce point est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Mireille Van Acker).
20. COVID-19 : interdiction de rassemblement : confirmation de l'ordonnance de police décrétée par l'arrêté du Bourgmestre du 14/12/2020. Ce point est approuvé par 22 voix pour, 1 voix contre (Marc Installé) et 2 abstentions (Mireille Van Acker et Houda Khamal Arbit).
21. Accord de collaboration répartition des coûts, mise en place et organisation et fonctionnement du centre de triage et de prélèvement de Vilvorde. Ce point est approuvé par 24 voix pour et 1 abstention (Mireille Van Acker).

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS COMMUNAUX

Didier Noltincx

- S'enquiert de la situation sanitaire dans les maisons de repos de Wemmel. Il s'enquiert du nombre de décès dus au coronavirus à la Résidence Geurts et au sein de Hestia. Le bourgmestre fournit des explications.

- Indique qu'un projet 'Wemmel Art' a été proposé au Collège des Bourgmestre et Echevins. Il s'agit d'un projet de 'street art' réalisé par plusieurs artistes belges. Il s'enquiert du point de vue du Collège. L'échevin Andries répond qu'il est au courant du projet. Il n'y a pas de budget prévu dans le plan pluriannuel pour de tels projets.

Dirk Vandervelden

- Demande si l'on a déjà obtenu une réponse à la demande visant à prolonger les lignes de la STIB jusqu'à Wemmel. L'échevin Jonckheere fournit des explications au sujet de la réunion à laquelle il a assisté dernièrement en compagnie du fonctionnaire en charge de la mobilité.

Sven Frankard

- Signale qu'une pétition a été introduite par les habitants de l'avenue Dr. Schweitzer au sujet de problèmes de stationnement, de nuisances environnementales et de tapage nocturne aux abords de la chaussée Romaine. Le bourgmestre répond que ces plaintes seront examinées.

Marc Installé

- N'est pas d'accord avec la mention reprise dans le procès-verbal de l'assemblée du 19/11/2020 du Conseil communal concernant sa question orale au sujet des problèmes de stationnement dans l'avenue



des Béatitudes. Il estime que l'échevin Jonckheere n'a pas fourni d'explications ni de réponse en réaction à sa question.

Le bourgmestre remercie tous les conseillers pour leurs efforts particuliers et leur contribution apportés au cours de l'année écoulée.

L'échevin De Visscher remercie le président du Conseil communal pour avoir mené à bon terme les assemblées du Conseil communal en cette période difficile.

La prochaine assemblée du Conseil communal se tiendra le 21/01/2021.

En application des articles 32 et 278 du décret sur l'administration locale, le rapport de séance est disponible sous la forme d'un enregistrement audio sur le site Internet www.wemmel.be. Les questions orales commencent à 03:17.

Cette liste comportant une description succincte des décisions est disponible pour consultation auprès du Service Affaires Internes, à la maison communale, avenue Dr. H. Follet 28 à 1780 Wemmel, pendant les heures d'ouverture.

Wemmel, le 21/12/2020

Par ordonnance :
Le directeur général
AUDREY MONSIEUR

Le président
VEERLE HAEMERS

